



#22 AU FIL DE LA FIBRE



AVRIL 2022 /// WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR /// NEWSLETTER LOIR-ET-CHÉRIENNE

MOT DU PRÉSIDENT



Le SMO Val de Loire Numérique reçoit chaque jour plus d'une vingtaine de sollicitations émanant d'élus, de particuliers, d'entreprises à propos du déploiement de la fibre optique. Pour certaines de ces sollicitations, une simple information suffit à renseigner le demandeur.

Mais dans bien des cas, c'est d'un véritable accompagnement que le demandeur a besoin. Parce que son raccordement ne s'est pas passé comme prévu et que son dossier est au point mort depuis de nombreuses semaines, parce qu'il ne comprend pas pourquoi il n'est toujours pas éligible plus d'un an après l'ouverture commerciale dans sa commune, parce que l'adresse n'est pas correctement référencée, parce que la panne qu'il subit s'éternise sans qu'aucune explication ne lui soit donnée...

Le rôle de chaque acteur est pourtant bien défini par les cadres conventionnels et contractuels en vigueur :

- Les fournisseurs d'accès internet gèrent la relation avec leurs clients ou leurs prospects.
- Le délégataire Val de Loire Fibre gère de A à Z la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau fibre. À ce titre, il pilote ses sous-traitants, informe les élus de l'état d'avancement sur leur commune ou encore gère les relations contractuelles avec ses clients, les fournisseurs d'accès internet.
- Les agents du SMO assurent un rôle de contrôle de la Délégation de Service Public à partir de données mensuelles ou trimestrielles et d'informations auprès de ses représentants.

Mais la réalité à laquelle nous sommes confrontés au quotidien est souvent bien différente.

- Les services clients des fournisseurs d'accès internet ne sont pas toujours à la hauteur des attentes de leurs clients. Les informations qu'ils apportent peuvent s'avérer incomplètes voire erronées.
- L'information sur la nature et la planification des travaux est parfois très superficielle quand elle n'est pas totalement absente.
- Après une première vague de déploiement, le réseau peut être figé depuis de nombreux mois sur certains secteurs sans aucune perspective claire de reprise. C'est source de beaucoup d'incompréhension et c'est un enjeu important sur lequel j'ai alerté à plusieurs reprises, et au plus haut niveau, notre délégataire.
- La mise à jour des bases adresses qui font référence pour le déploiement de la fibre demeure un processus complexe avec des délais significatifs malgré les efforts de pédagogie déployés par le SMO et son délégataire.

Dans un tel contexte, le rôle joué au quotidien par le SMO, en support aux citoyens et aux élus, demeure très précieux.

En 2022, j'ai demandé aux équipes du SMO de poursuivre leurs efforts pour répondre au mieux aux sollicitations reçues, et ce, en les qualifiant tout d'abord, en identifiant l'origine de chaque problème soulevé et en rappelant à chacun des acteurs de cette chaîne complexe ses responsabilités.

Au délégataire et à ses sous-traitants bien sûr, mais également, à chaque fois que cela est nécessaire aux fournisseurs d'accès internet ou bien encore aux gestionnaires des domaines publics ou privés.

L'enjeu est essentiel. Le réseau que nous déployons est un réseau d'initiative publique. Si le déploiement constitue le principal enjeu, nous ne devons pas oublier qu'il est aussi question, jusqu'en 2044, terme de la DSP, de transparence, d'équité et de qualité tant pour l'exploitation que pour la commercialisation.

Les agents du SMO restent mobilisés pour apporter des réponses aux élus, aux particuliers et aux entreprises qui les sollicitent.

Bernard PILLEFER
Président du SMO Val de Loire Numérique

LES INFOS PRÉSENTES dans la newsletter

Actualités

- La fin programmée du cuivre et du réseau téléphonique classique
- Rappel : attention aux arnaques à la fibre
- 30 avril 2022 : fin du guichet adresse de l'IGN
- Nouvelles ouvertures commerciales
- Réunions publiques en Loir-et-Cher

Bon à savoir

- La pose de nouveaux poteaux
- La fibre à la mairie : l'interview du Recia par le SMO

La question du mois

- Combien coûte un abonnement fibre ?

La photo du mois :

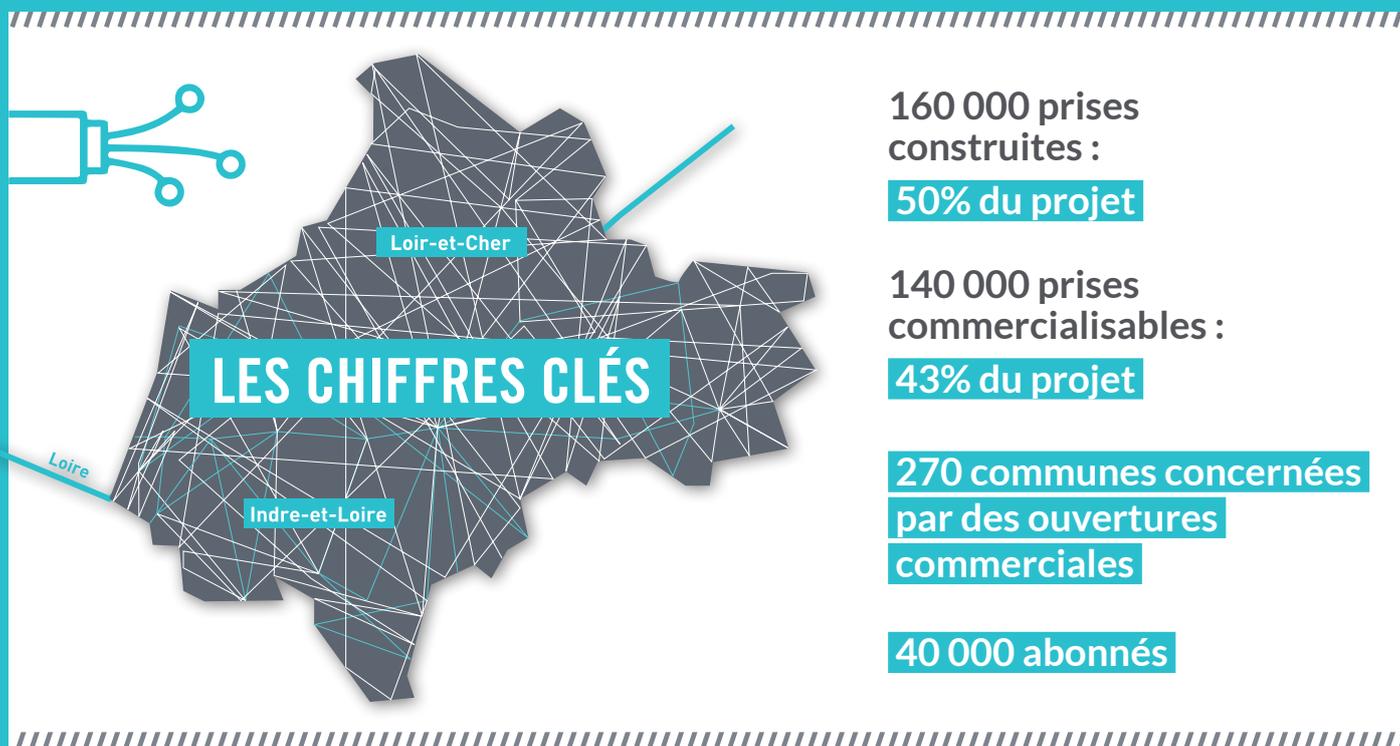
- L'équipe technique du SMO

N'oubliez pas :

- Vos liens pour suivre les déploiements
- La référence pour le grand public
- Les différents contacts en cas de besoin

ACTUALITÉS

LE DÉPLOIEMENT EN CHIFFRES - fin mars 2022



LA FIN PROGRAMMÉE DU CUIVRE ET DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CLASSIQUE



Cela a été évoqué dans notre newsletter de février, il y a désormais davantage de lignes fibre que de lignes cuivre en France. Il reste cependant, encore, près de vingt millions de lignes de téléphone cuivre dans le pays mais qui, progressivement, vont disparaître pour laisser place à un réseau modernisé à base de fibres optiques.

L'annonce a été faite : il n'y aura plus qu'un seul réseau actif en France à partir de 2030, un réseau unique 100% fibre. C'est l'engagement industriel d'Orange, opérateur historique, qui entend atteindre le zéro cuivre à l'horizon 2030.

Une première phase dite "de transition" est programmée jusqu'en 2025 pour préparer les esprits et le matériel à l'arrêt prochain du cuivre, pour expérimenter et accompagner les clients vers de nouvelles solutions. De 2026 à 2030, c'est la phase "fermeture" avec un arrêt définitif de la commercialisation et un désengagement de plus en plus important du réseau cuivre pour un arrêt complet prévu en 2030.

Il faut donc dès à présent avoir en tête que, en l'espace de deux mandatures municipales, le réseau cuivre que nous avons connu va disparaître pour laisser place à un réseau de fibre optique plus agile et plus performant. Mais pas d'inquiétude, les mairies seront naturellement informées au fil du temps et un délai réglementaire de 36 mois (3 ans) est prévu entre l'annonce et la fermeture effective du réseau cuivre dans une commune.

Le Syndicat Val de Loire Numérique suivra naturellement toutes ces évolutions pour ses membres. Des informations sont également disponibles sur le [site de l'Arcep](#).

Mais en cas de souci avec une ligne cuivre, l'opérateur commercial doit toujours un service continu et de qualité et ne peut se retrancher derrière la fin prochaine du cuivre pour déclarer la fin de son service après-vente, du moins tant qu'il continue à percevoir un abonnement mensuel.

RAPPEL : ATTENTION AUX ARNAQUES



L'arrivée de la fibre génère naturellement des sollicitations d'opérateurs commerciaux qui peuvent proposer de nouveaux services dédiés au très haut débit. Néanmoins, cela attire aussi, malheureusement, des acteurs sans scrupule qui n'hésitent pas à usurper des logos d'opérateurs connus ou même d'institutions pour effectuer du démarchage illicite.

Il convient avant tout de rester vigilant, de ne pas donner suite à ce type de sollicitation non identifiée et de ne pas répondre aux propositions sans examen approfondi.

En cas de doute, pas de précipitation, contactez votre fournisseur d'accès internet, votre prestataire télécom ou encore Val de Loire Numérique.

[Revoir l'alerte détaillée sur notre site internet.](#)

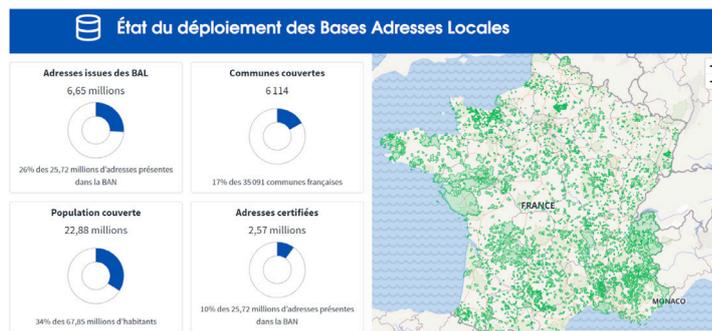
30 AVRIL 2022 : FIN DU GUICHET ADRESSE DE L'IGN

L'adoption de la Loi 3DS (publication 21 février 2022) a confirmé l'obligation réglementaire pour toutes les communes de créer leur Base d'Adresses Locales (BAL) pour intégration à la Base Adresse Nationale (BAN).

Le site Mes Adresses (<https://mes-adresses.data.gouv.fr/>) sera désormais l'outil de référence de création d'adresses pour les communes. À compter du 30 avril prochain, le site historique du Guichet Adresse de l'IGN sera définitivement fermé (lien vers le [guichet IGN](#))

Portail national à consulter : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales> et les conseils utiles sur le [blog](#).

À noter que de plus en plus de communes du Val de Loire alimentent leurs BAL. Merci à elles !



NOUVELLES OUVERTURES COMMERCIALES

Récapitulatif des rendez-vous préparatoires en mairies réalisés en Loir-et-Cher, depuis fin janvier à fin mars 2022 :



RILLY-SUR-LOIRE
CA Blois-Agglopolys
31 janvier



TRÔO
CA Territoires Vendômois
1^{er} février



LE PLESSIS-DORIN
CC Collines du Perche
3 février

LA CHAPELLE-VICOMTESSE
CC Perche et Haut Vendômois
3 février

NOYERS-SUR-CHER
CC Val de Cher-Controis
8 février

SOINGS-EN-SOLOGNE
CC Val de Cher-Controis
10 février

FAVEROLLES-SUR-CHER
CC Val de Cher-Controis
10 février

FORTAN
CA Territoires Vendômois
11 février

SÉRIS
CC Beauce Val de Loire
14 février

MONTEAUX
CA Blois-Agglopolys
15 février

FONTAINES-EN-SOLOGNE
CC Grand Chambord
15 février

JOSNES
CC Beauce Val de Loire
17 février

CHAUVIGNY-DU-PERCHE
CC Perche et Haut Vendômois
23 février

VILLECHAUVE
CA Territoires Vendômois
2 mars

FRESNES
CC Val de Cher-Controis
18 mars

PRUNAY-CASSEREAU
CA Territoires Vendômois
29 mars

RÉUNIONS PUBLIQUES EN LOIR-ET-CHER

SEIGY
CC Val de Cher-Controis
2 février

FONTAINE-RAOUL
CC Perche et Haut Vendômois
9 février



PRAY
CA Territoires Vendômois
10 février

MONTEAUX
CA Blois-Agglopolys
15 février

RILLY-SUR-LOIRE
CA Blois-Agglopolys
17 février

SÉRIS
CC Beauce Val de Loire
2 mars

TRÔO
CA Territoires Vendômois
2 mars

LA CHAPELLE-VICOMTESSE
CC Perche et Haut Vendômois
23 mars

NOYERS-SUR-CHER
CC Val de Cher-Controis
31 mars

La pose de nouveaux poteaux



Dans notre DSP, il n'est pas prévu de poser des poteaux là où il n'y a pas de réseaux aériens existants. C'est un point fort qui a été négocié afin de limiter l'ajout de nouveaux supports. Au cas par cas, une dérogation peut être envisagée en cas de contrainte technique ou administrative forte.

Le rajout de poteaux est donc autorisé uniquement là où il y a déjà de l'aérien, pour renforcer des artères aériennes incomplètes ou pour pallier un support Basse Tension qui ne permet pas un ajout de fibre.

Pour les réseaux Basse Tension, c'est le calcul de charge réalisé par le bureau d'études sur le logiciel agréé par Enedis qui détermine si le support est saturé ou non.

À noter que les piquetages, relevés et calculs de charge sont réalisés selon le cahier des charges très précis d'Enedis. Les personnels des différents bureaux d'études sont formés et aguerris à l'utilisation du logiciel préconisé par Enedis.

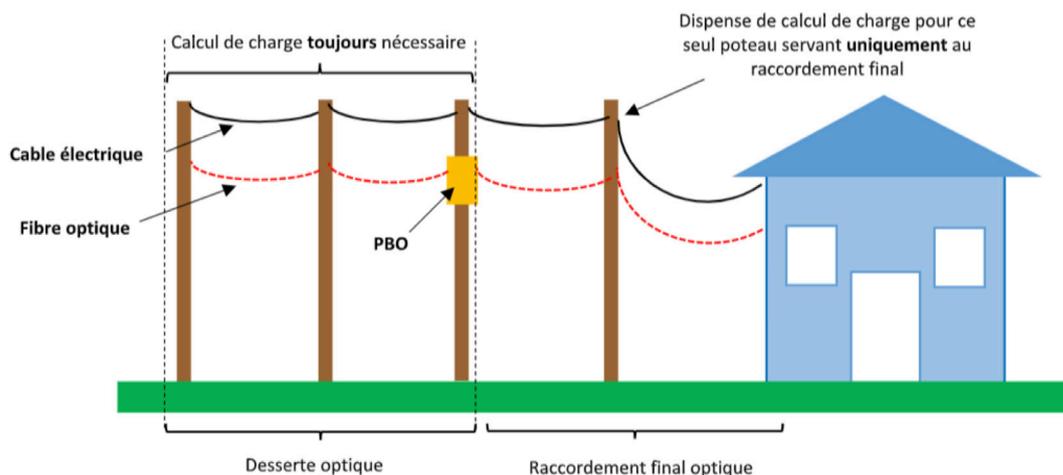
Les calculs de charge font apparaître des supports insuffisants dans 20% des cas en moyenne. Des poteaux qui apparaissent visuellement en bon état peuvent être malheureusement concernés par ce dépassement de charge. Et leur remplacement éventuel implique un process complexe et long (12 mois minimum).

La solution retenue dans ces cas est bien celle de la pose d'un poteau bois à proximité immédiate du support béton. **Il s'agit de la solution que nous devons mettre en œuvre collectivement pour faciliter l'arrivée de la fibre pour tous.**

Pour notre délégataire, c'est à la fois une solution économique et rapide à mettre en œuvre, qui ne dépend pas de délais d'intervention de tiers.

Rappelons que le coût de pose d'un poteau de soutien est 3 à 4 fois plus cher que l'utilisation de l'appui béton existant. Il n'y a aucun intérêt, ni financier, ni technique, pour notre délégataire à ne pas utiliser un support existant.

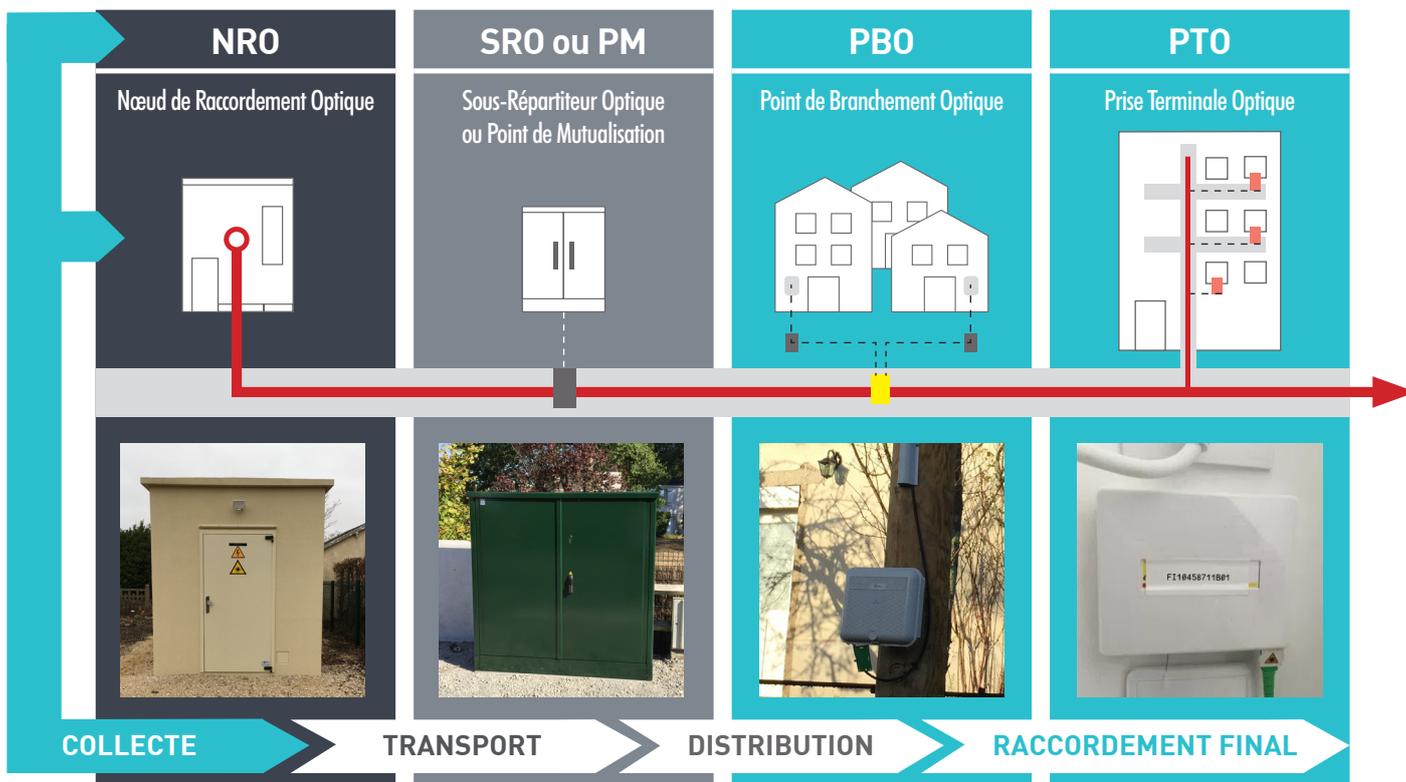
Au niveau national, des discussions pilotées par l'État ont eu lieu entre les différents acteurs de la fibre afin de simplifier et accélérer les déploiements sur ces supports. Un arrêté a été publié au Journal Officiel fin 2021. Sans supprimer totalement le rajout de poteaux, il va le réduire notamment pour les cas des raccordements clients.



Le tableau suivant précise les règles en vigueur sur notre territoire

	Liaison concernée	Intervenants	Règles générales	Cas particuliers
Collecte	NRO - NRO	Val de Loire Fibre et ses sous-traitants	* pas d'aérien * pas de nouveaux poteaux	aucun
Transport	NRO - SRO	Val de Loire Fibre et ses sous-traitants	* pas d'aérien * pas de nouveaux poteaux	aucun
Distribution	SRO - PBO	Val de Loire Fibre et ses sous-traitants	pas de nouveaux poteaux sauf cas particuliers et sous réserve d'obtention des permissions de voirie auprès du gestionnaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. en renfort de poteaux béton BT ne tenant pas la charge 2. en complément ponctuel d'une infrastructure aérienne existante 3. demande de dossier de dérogation à soumettre au Syndicat
Raccordement client	PBO - PTO	Fournisseur d'accès internet (choisi par le client) et ses sous-traitants	pose de nouveaux poteaux autorisée sous réserve d'obtention des permissions de voirie auprès du gestionnaire	

Rappel synthétique des phases de déploiement de la fibre



Que faire en cas de demande de pose de support sur ma commune ?



La pose de nouveaux poteaux peut être parfois source d'incompréhension avec les riverains ou les élus en charge des voiries. Il a été demandé à Val de Loire Fibre et ses prestataires l'organisation systématique de réunions de chantier afin de faire valider les positions des supports projetés.

Si vous recevez une demande qui n'est pas explicite ou précise, vous pouvez légitimement solliciter un rendez-vous.

La fibre à la mairie : l'interview du Recia par le SMO

Le groupement d'intérêt public (GIP) RECIA (www.recia.fr) contribue à la mise en œuvre, à l'animation et au développement de projets fédératifs sur le territoire régional. Centre de ressources numériques publiques, il propose des services opérationnels mutualisés, en particulier pour le secteur de l'éducation et des collectivités locales. Il peut aussi coordonner des groupements de commandes et mettre au point des applicatifs numériques pour le compte de ses membres.

Stéphane Gautier, vous êtes **Responsable de la DSI Mutualisée et des Prestations Numériques** au sein du pôle ressources transverses du service numérique aux collectivités (SNC). Val de Loire Numérique souhaite justement vous soumettre quelques questions que se posent souvent les maires à l'arrivée de la fibre dans leur mairie.

L'adresse de ma mairie est éligible, dois-je passer à la fibre immédiatement ?

Qui dit arrivée de la fibre, dit arrivée de nombreuses sollicitations d'opérateurs, voire d'individus peu scrupuleux et de tentatives d'escroquerie. Il y a quasiment un contrat différent par opérateur, souvent avec un engagement de 36 mois minimum. Il convient de bien regarder les propositions, notamment pour le SAV, et de ne pas s'engager à la légère. Le RECIA propose des contrats normalisés avec des opérateurs partenaires, un engagement à partir d'un mois seulement et surtout une équipe de SAV dédiée qui connaît bien l'activité des communes et qui est basée en France.

Où dois-je faire installer la nouvelle prise optique si je souscris à un abonnement fibre ?

Il faut faire installer sa nouvelle prise optique murale (appelée aussi DTIO) près de l'endroit où on souhaite placer sa box fibre (réservez également une prise électrique pour la box) mais surtout au plus proche de la baie informatique si cette dernière existe dans la mairie. Car il y aura besoin de raccorder cette prise aux éléments actifs à l'intérieur de la baie via une jarretière (ou câble) qui ira de la prise optique à la baie. Il faut également éviter que cette prise soit dans un passage ou un endroit trop accessible où elle pourrait être heurtée ou cognée involontairement.

Est-ce que je dois conserver ma ou mes lignes ADSL ?

Il peut être utile, même si on transfère sa téléphonie sur IP (voix sur internet), pour sécuriser son installation municipale, de coupler sa liaison fibre avec une liaison cuivre de secours (type ligne SDSL 2 Mo) pour assurer une continuité de service. Il est également possible de prévoir une solution de secours utilisant la 4G.

Abonnement FttH ou FttE ? Que choisir et à quel coût ?

Tout dépend en fait de la taille de la collectivité et de ses besoins de connexion. Le FttE (Fiber to the Enterprise) représente un bon compromis avec sa liaison sécurisée à l'armoire et son débit garanti mais cette solution a un coût élevé, de 6 à 7 000 euros annuellement. Pour des collectivités moyennes (10 à 15 agents), le RECIA peut proposer des solutions FttH (comme pour les particuliers) ou FttH Pro (avec des débits garantis) mais avec possibilité de lien de secours en 4G par exemple. Les engagements sont alors de l'ordre de 800 à 2 000 euros annuels, soit 3 à 4 fois moins que du FttE.

Je voudrais relier plusieurs bâtiments municipaux avec le même abonnement fibre, est-ce possible ?

C'est toujours possible mais souvent économiquement peu rentable, en raison des coûts de mise en place. Il vaut mieux utiliser le maillage du réseau en FttH pour relier plusieurs sites qui dépendent du même NRO et créer une sorte de réseau privé virtuel, transparent pour les utilisateurs de la collectivité. Mais cela implique un abonnement FttH par site distant et deux abonnements FttH pour le site principal (1 accès internet public et 1 accès réseau privé : cf. technologie SD-Wan).

L'option fibre "noire", fibre dédiée et utilisée exclusivement par la collectivité (ou FON) implique des investissements beaucoup plus conséquents avec des coûts d'activation, des droits d'usage (IRU sur 10 ans) et des frais de maintenance récurrents (comptez plusieurs dizaines de milliers d'euros en mise de départ). La collectivité va devoir également installer des éléments actifs dans les NRO, ce qui introduit une complexité supplémentaire.

Pour des sites très proches géographiquement, il reste la possibilité de liaison via wifi ou pont radio mais dans ce cas, le bénéfice de la fibre est bien moins net.

Pour profiter pleinement de la fibre, est-ce que je dois changer mes ordinateurs ou pas ?

Pas forcément, car si un ordinateur fait bien son travail aujourd'hui, il continuera de le faire après l'arrivée de la fibre. Il faut aussi garder à l'esprit que les nouveaux équipements impliquent un besoin de connexion permanent (notamment pour les mises à jour incessantes) qui les rend aussi plus vulnérables aux tentatives de piratage. Il vaut mieux d'abord vérifier les éléments du réseau interne, le wifi ou par exemple les petits équipements de transfert qui sont limités à un débit de 100 Mbit/s, bien inférieur à ce que propose la fibre, ce qui peut brider l'expérience utilisateur. Mais si besoin, le RECIA propose aux communes la vente de matériels ou d'ordinateurs et surtout le suivi parfois complexe des garanties.



Après ce bref tour d'horizon, si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter l'équipe *Services numériques aux collectivités* du RECIA au 02 38 42 24 59 (choix 4) ou directement par mail info@recia.solutions

LA QUESTION DU MOIS

Combien coûte un abonnement à la fibre pour un particulier ?



Le montant de l'abonnement dépend bien évidemment de l'offre choisie et des services associés : internet seul, téléphonie fixe, télévision classique, vidéo à la demande, bouquets TV tels que Netflix ou Disney+, option téléphonie mobile...

En moyenne, pour une offre standard, il faut compter de 30 à 40 € par mois : le coût est donc similaire à celui d'une offre ADSL.

À noter que l'abonnement à la fibre vient bien en remplacement de l'abonnement à internet déjà existant. Il vaut mieux ne pas suspendre son abonnement ADSL tant que la liaison fibre n'est pas activée, mais une fois la connexion internet établie avec la fibre, l'abonnement ADSL via le réseau cuivre historique devient inutile.

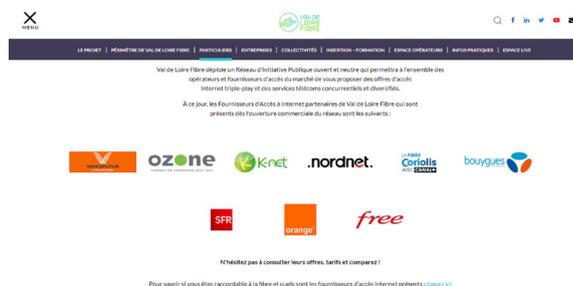
Certaines offres fibre dites Premium affichent des montants bien plus élevés en fonction des options souscrites. À contrario, des offres promotionnelles ou des ventes privées peuvent permettre de bénéficier de la fibre pour 20 € par mois pendant une année par exemple.

Il est donc primordial d'étudier et de comparer les différentes offres disponibles en fonction de ses propres besoins. Des comparateurs existent :

- sur des sites d'associations de consommateurs comme Que Choisir ? <https://www.quechoisir.org/>
- des sites privés comme <https://alloforfait.fr/> ou <https://www.ariase.com/>

Le site de notre délégataire recense tous les opérateurs présents sur le réseau public et un clic sur chaque logo permet d'être redirigé vers les offres :

<https://www.valdeloirefibre.fr/particuliers/>



À noter que le coût des travaux de raccordement est pris en charge dans le cadre de la Délégation de Service Public et notamment à travers les subventions publiques versées à TDF. Pour le particulier, le coût de raccordement libellé comme tel doit être nul même si, selon les FAI, des frais d'accès au service, de dossier ou encore de paramétrage peuvent être parfois demandés. Si des frais trop importants sont annoncés, il ne faut pas hésiter à faire jouer la concurrence.

Dans quelques cas, par exemple en cas d'absence de fourreau sur le domaine privé ou pour la construction de maisons neuves, le coût des travaux reste cependant à la charge du propriétaire.



LA PHOTO DU MOIS

L'équipe technique du SMO

Rappel des membres du pôle technique du Syndicat
(de gauche à droite sur la photo) :

- Frédéric Le Benoist
- Romain Griveau
- Maxime Lefrançois
- Aboubakar Diakhaby

Val de Loire Numérique compte 14 agents qui œuvrent sur le périmètre des deux départements. Sous la direction de Gaëtan Grève, directeur technique du Syndicat, 4 techniciens sont en charge de différentes missions spécialisées même si les échanges et les interactions sont nombreux entre les différents travaux à exécuter.

La polyvalence étant aussi une grande force du Syndicat, les techniciens effectuent régulièrement ensemble des contrôles terrain (fibre et wifi) où chacun apporte sa vision et son expertise qui sont partagées avec les collègues.

N'OUBLIEZ PAS

1- Vos liens pour suivre les déploiements

Deux cartes en ligne, réservés à nos membres et leurs services, vous permettent de suivre l'avancement du déploiement et de la commercialisation :



La première, accessible via <https://websig.pilote41.fr/applis/THD/> vous permet de prendre connaissance du planning global de déploiement. Les zones "en vert" sont des zones techniques ouvertes commercialement mais ouvertes partiellement c'est à dire que tous les foyers ne sont pas encore éligibles.



La seconde, accessible via <https://websig.pilote41.fr/applis/FttH/> vous permet de faire un zoom sur un quartier, une entreprise, une maison pour disposer d'un suivi détaillé.



Un tableau de bord interactif vous permet de connaître l'état des déploiements à chaque échelon administratif : <https://www.valdeloirenumerique.fr/tdb-fibre/>

2- La référence pour le grand public



Pour les habitants et les entreprises, la seule référence reste le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre, qui précise la date d'arrivée de la fibre pour chaque adresse : www.valdeloirefibre.fr

3- Les différents contacts en cas de besoin

Sur des sujets liés aux travaux

1. Le contact direct avec les entreprises qui interviennent et qui demandent les autorisations est à privilégier.
2. Escalade au conducteur de travaux ou chargé d'affaires de Val de Loire Fibre si les entreprises ne répondent pas - contacts sur : <https://websig.pilote41.fr/applis/FttH/> "couche entreprise chargée des travaux"
3. Adresse générique si les interlocuteurs ne sont pas connus ou identifiés : mairie-travaux@valdeloirefibre.fr
4. Interlocuteur des collectivités de Val de Loire Fibre : Patrick Terra - patrick.terra@tdf.fr
5. Le Syndicat et votre chargé d'affaires dédié sont disponibles en dernier recours :
 - Romain Griveau pour le Loir-et-Cher : rgriveau@valdeloirenumerique.fr
 - Frédéric Le Benoist pour l'Indre-et-Loire : flebenoist@valdeloirenumerique.fr

Sur des sujets liés à l'exploitation

1. Un problème de raccordement : chaque FAI traite la résolution de A à Z et en informe son client.
2. Une coupure d'Internet : chaque abonné doit solliciter son FAI qui traite également de A à Z - pas de signalement = pas de dépannage
3. Une armoire cassée, une fibre aérienne au sol, un équipement abîmé ? Une adresse mail unique est mise en place pour ces demandes : derangement_reseau.valdeloirefibre@tdf.fr